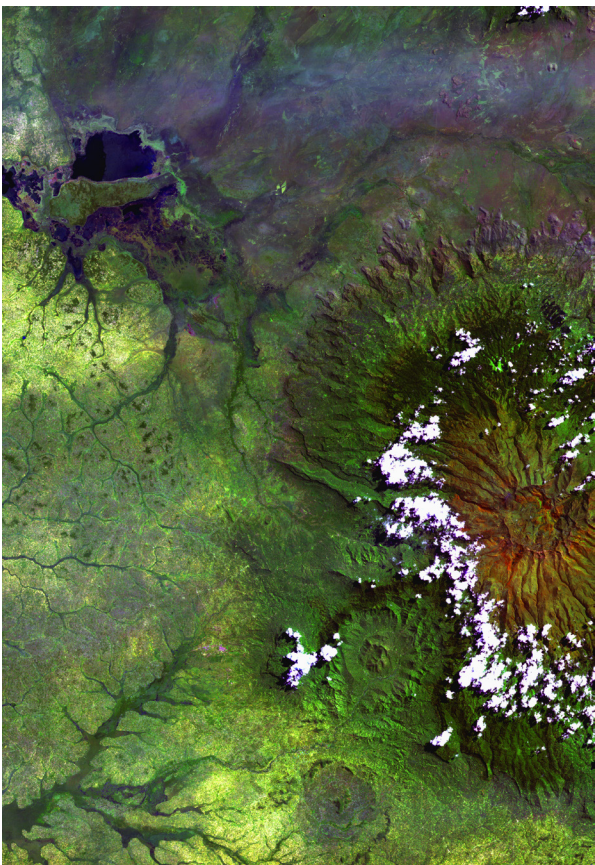


Le b.a.-ba du Marché Volontaire de Carbone



**Chapitre 9 :
Comment les
crédits carbone
sont-ils utilisés ?**

Chapitre 9 : Comment les crédits carbone sont-ils utilisés ?

Les crédits carbone sur le marché volontaire du carbone (MVC) servent à atteindre des objectifs climatiques ou à compenser des émissions liées à un service ou un produit spécifique. Les crédits carbone peuvent aussi être achetés ou retirés sans compensation, ce qui encourage les absorptions et réductions de gaz à effet de serre (GES) au niveau global et permet aux acheteuses et acheteurs de faire valoir d'autres contributions sociales et environnementales.

À quoi correspond une compensation ? Comment un crédit carbone peut-il être employé comme tel ?

La plupart des [crédits carbone](#) servent à compenser des émissions de GES qui proviennent des entreprises, du gouvernement, des moyens de subsistance ou des loisirs. La compensation neutralise les effets néfastes des émissions de GES en les réduisant et les absorbant à proportion égale. Dans le cas de la compensation de GES, les crédits carbone, qui représentent des réductions ou absorptions des émissions vérifiées, sont employés par les émettrices et émetteurs pour compenser leurs émissions de GES. Les crédits carbone sont souvent appelés « compensations », bien qu'ils ne soient pas tous utilisés pour

compenser les émissions de GES (voir infra).

La compensation carbone peut s'inscrire dans des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés. Par exemple, la [taxe carbone de la Colombie](#) permet aux entités imposables d'avoir recours aux crédits carbone sur le MVC pour compenser leurs obligations. Néanmoins, la majorité des crédits carbone générés sur le MVC servent aux entreprises qui souhaitent compenser volontairement leurs émissions pour honorer leurs engagements climatiques ou pour proposer des biens ou services « neutres en carbone ». Comme l'illustre la figure 9.1, les entreprises utilisent les crédits carbone pour remplir des objectifs « zéro émission nette » ou de neutralité carbone. Elles utilisent ces crédits pour compenser des émissions difficiles à réduire dans le cadre de stratégies zéro émission nette ou de neutralisation des émissions résiduelles. Les entreprises peuvent également acheter ou retirer des crédits sans compensation pour contribuer aux objectifs d'atténuation au-delà de la chaîne de valeur. L'[initiative Science-Based Targets](#), entre autres, encourage les entreprises à définir des objectifs de neutralité carbone alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris, et à réserver la compensation par

crédits carbone aux émissions les plus difficiles à réduire.

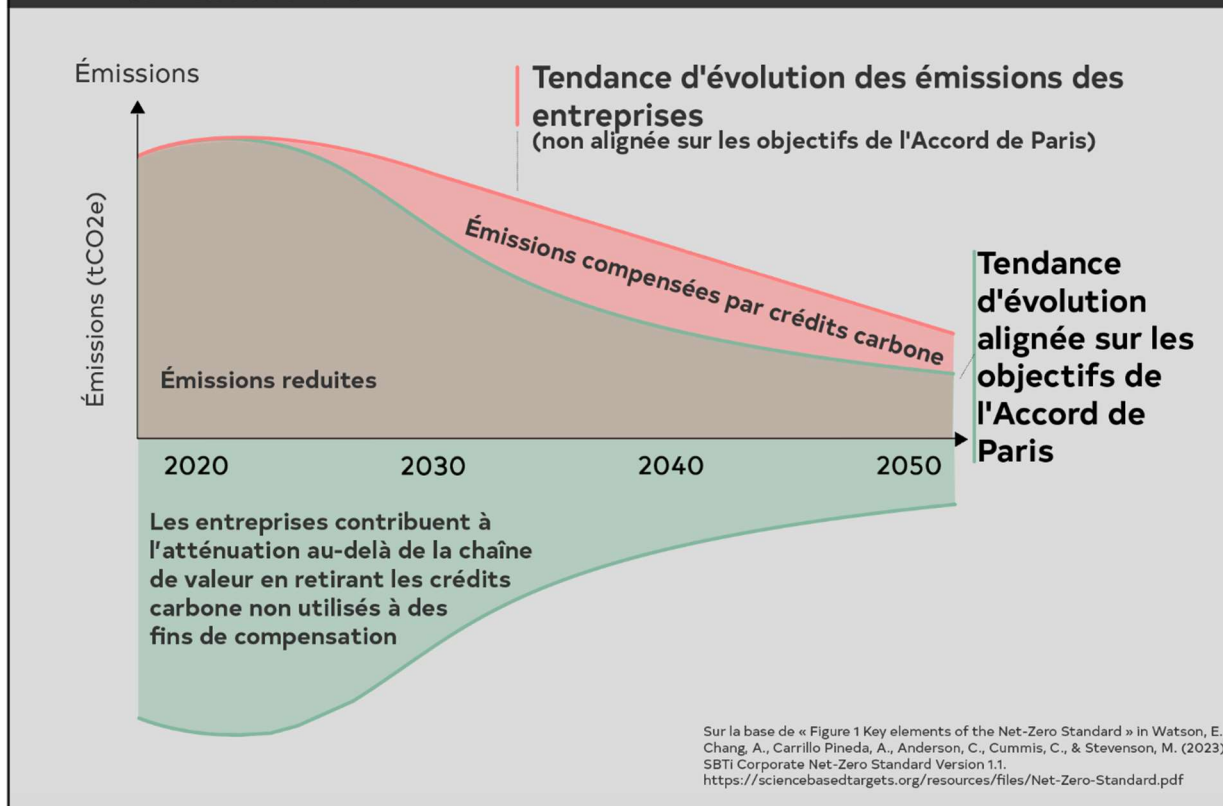
Que sont les objectifs climatiques d'entreprise ?

De plus en plus d'entreprises définissent volontairement des objectifs climatiques. Ce faisant, elles s'engagent à réduire une partie ou l'ensemble de leurs émissions avant une date précise. En juillet 2023, 9 759 entreprises avaient rejoint la [campagne Race to Zero](#) des Nations Unies. Plus de 5 500 entreprises ont défini des objectifs de réduction des émissions basés sur la science et des engagements zéro émission nette conformément aux recommandations de l'[initiative](#)

Science-Based Targets. Les entreprises achètent des crédits carbone sur le MVC pour compenser leurs émissions de GES qui dépassent leur objectif de réduction ou pour pouvoir revendiquer la neutralité carbone.

La compensation permet souvent de contrebalancer les émissions que l'entreprise n'est pas (encore) en mesure de réduire en interne. Quand une entreprise a acheté suffisamment de crédits carbone pour compenser toutes les émissions générées sur une période donnée, elle peut revendiquer sa neutralité carbone sur cette période.

Figure 9.1 Les entreprises utilisent les crédits carbone pour atteindre des objectifs d'atténuation alignés sur l'Accord de Paris



Que sont les biens et services « neutres en carbone » ?

Les entreprises utilisent les mentions de « neutralité carbone » pour faire la promotion de leurs produits et services. Pour ce faire, elles doivent respecter les critères d'un standard de neutralité carbone ; par exemple, [CarbonNeutral Protocol](#) ou [Spécification publiquement disponible \(PAS\) 2060](#).

En général, il s'agit de réduire les émissions autant que possible, puis d'acheter suffisamment de crédits carbone pour compenser les émissions restantes quand un bien ou un service est fourni. Sinon, les entreprises peuvent donner la possibilité aux consommatrices et consommateurs de compenser personnellement les émissions associées au bien ou au service qu'ils ou elles souhaitent acheter en payant un prix plus élevé. Par exemple, les compagnies aériennes proposent d'acheter des crédits carbone pour compenser les GES émis pendant le vol.

Comment les pays utilisent-ils les crédits et compensations sur le MVC ?

Certains pays autorisent l'utilisation de crédits carbone afin de se conformer à la réglementation climatique nationale. Les systèmes nationaux de prix du carbone, comme les taxes carbone et les

systèmes d'échange de quotas d'émission, créent une demande en permettant aux entités imposables d'utiliser des crédits carbone de standards et de secteurs approuvés pour satisfaire à leurs obligations. Des mécanismes de conformité internationaux, comme le régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale ([CORSIA](#)), créent eux aussi de la demande. Grâce à CORSIA, il est possible d'utiliser les crédits carbone de compagnies aériennes pour atteindre des objectifs climatiques. Dans ces cas, certains crédits carbone générés sur les MVC peuvent être employés à des fins de conformité. Aussi, les limites entre marchés du carbone volontaire et marché de conformité s'estompent.

En [Colombie](#), au [Mexique](#) et en [Afrique du Sud](#), les entités imposables peuvent utiliser les crédits carbone délivrés par certains standards sur le MVC pour répondre à leurs obligations de fiscalité carbone dans ces pays. Les systèmes d'échange de quotas d'émission en [Chine](#), en [Corée du Sud](#) et au [Mexique](#) permettent dans une certaine mesure d'utiliser les crédits carbone sur le MVC, bien que les systèmes d'échange de quotas d'émission d'autres juridictions (par exemple, la [Californie](#), la [Suisse](#) et l'[Union européenne](#)) l'interdisent ou restreignent leur utilisation.

Quels sont les avantages et les limites de la compensation carbone ?

Solution convaincante, la compensation donne la possibilité de contrebalancer les effets nocifs causés sur l'environnement à un prix inférieur au coût d'élimination ou de réduction de la source de ces effets. En investissant dans des alternatives plutôt que de réduire ou d'éliminer directement des émissions de GES au sein de leurs activités, les entreprises peuvent réaliser des économies tout en atteignant leurs objectifs environnementaux. Dans le cas du MVC, la compensation carbone présente un autre avantage : les crédits carbone vérifiés peuvent acheminer les financements aux communautés et secteurs qui en ont besoin. Elle offre donc aux acheteuses et acheteurs un récit de responsabilité sociale convaincant qu'ils et elles pourront mettre en valeur. La compensation carbone par le MVC peut **contribuer** à la réalisation des contributions déterminées au niveau national (CDN) et des objectifs de développement durable (ODD) des pays hôtes, un avantage reconnu par certains **standards de certification de réduction des émissions**. Les gouvernements peuvent **s'impliquer de manière stratégique** dans le MVC en encourageant le développement d'activités alignées sur les priorités nationales, qui concentrent les financements vers les domaines

qui en ont besoin, ou qui contribuent à atteindre les ODD.

Malgré ces avantages, l'utilisation de crédits carbone comme compensations présente aussi des inconvénients importants. D'abord, la compensation d'émissions de GES ne produit pas d'avantages climatiques, à moins que les réductions et absorptions de GES générées grâce aux activités sur le MVC soient quantifiées avec davantage de prudence que les émissions initiales. En l'absence de protocoles et de contrôles rigoureux sur le MVC, la situation opposée risque de se produire et les compensations pourraient ne pas totalement contrebalancer les émissions de GES.

Ensuite, s'il revient moins cher aux entreprises de compenser leurs émissions que de les réduire ou de les éliminer dans leurs propres activités et chaînes d'approvisionnement, elles peuvent être moins enclines à prendre des mesures climatiques. De la même manière, si les crédits carbone permettent aux particuliers d'alléger leur conscience vis-à-vis des activités intensives en carbone, comme prendre l'avion, il est possible qu'ils ou elles ne changent pas de comportements.

Enfin, l'utilisation de crédits du MVC comme compensations présente le risque de **double réclamation**. Bien que les avis diffèrent sur ce point, certaines personnes y voient un risque de verdissement d'image : les entreprises pourraient revendiquer les crédits carbone

que les gouvernements auraient de toute façon générés dans le cadre de leurs CDN. Face au risque de double réclamation, les [ajustements correspondants](#) pourraient être une solution dans le cadre des crédits du MVC et de leur relation aux CDN. Il existe également des utilisations non compensatoires des crédits carbone qui pourraient permettre d'atténuer ce risque. Elles sont abordées ci-dessous.

Existe-t-il des utilisations non compensatoires des crédits carbone ?

Les actrices et acteurs privé-e-s, comme les entreprises, les organisations non gouvernementales (ONG) et les fondations peuvent éviter les écueils de la compensation et accélérer l'atténuation du changement climatique s'ils ou si elles n'utilisent pas les crédits carbone comme compensations.

Au lieu d'acheter des crédits carbone pour compenser des émissions, les entreprises peuvent le faire pour contribuer plus largement à la finance climatique, aux objectifs de l'action climatique ou aux objectifs de responsabilité sociétale des entreprises. Les crédits carbone non compensatoires sont achetés et annulés sans servir à honorer des engagements carbone ou à commercialiser des produits neutres en carbone.

Les utilisations non compensatoires des crédits du MVC dérogent à l'idée que certains effets néfastes pour l'environnement sont permisibles tant qu'ils sont compensés par des actions positives pour l'environnement. Elles promeuvent plutôt la réalisation d'avantages environnementaux. En outre, les crédits carbone qui ne sont pas employés comme compensation peuvent directement contribuer à honorer ou dépasser les [engagements climatiques des pays hôtes](#), sans aucun risque de double réclamation. Ainsi, les utilisations non compensatoires des crédits carbone représentent un changement de paradigme : le MVC permet désormais de financer l'atténuation du changement climatique et des avantages de développement durable de façon à véritablement réduire les émissions à l'échelle mondiale.

Lectures complémentaires

Broekhoff, D., Gillenwater, M., Colbert-Sangree, T., & Cage, P. (2019). *Securing Climate Benefit: A Guide to Using Carbon Offsets* (p. 59). Retrieved from [Offsetguide.org/pdf-download/](https://offsetguide.org/pdf-download/)

Climate Focus. (2021). *VCM Related Claims Categorization, Utilization, & Transparency Criteria*. Retrieved December 1, 2021, from <https://vcmintegrity.org/wp-content/uploads/2021/07/Criteria-for-Voluntary-Carbon-Markets-Related-Claims.pdf>

Trouwloon, D., Streck, C., Chagas, T., & Martinus, G. (2023). *Understanding the Use of Carbon Credits by Companies: A Review of the Defining Elements of Corporate Climate Claims*. *Global Challenges*, 7(4), 2200158.

Watson, E., Chang, A., Carrillo Pineda, A., Anderson, C., Cummis, C., & Stevenson, M. (2023). *SBTi Corporate Net-Zero Standard Version 1.1*. Retrieved from <https://sciencebasedtargets.org/resources/files/Net-Zero-Standard.pdf>

Remerciements

Auteures : Melaina Dyck, Charlotte Streck et Danick Trouwloon

Graphiste : Sara Cottle

Constitutrices et contributeurs : Georg Hahn, Leo Mongendre, Laura Carolina Sepúlveda et Theda Vetter

Traduction en français : Laurence Echasserieu

Date de publication : octobre 2023

Le b.a.-ba du marché volontaire du carbone (Le b.a.-ba du MVC) est soutenu par la Climate and Land Use Alliance (CLUA). Les auteures remercient les réviseuses et réviseurs, ainsi que les partenaires qui ont généreusement contribué à ce b.a.-ba du MVC par leur savoir et leur expertise.